



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

www.smictom-centreouest35.fr

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.

Délibération du Bureau Syndical du jeudi 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 19 janvier à 09h00, les membres du Bureau, convoqués le mardi 10 janvier 2023, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Hubert GUINARD

Etaient présents : Mme BOUGAULT, Mme GUEE, M.GUINARD, M.RONSIN, M.COWET, M.LOHAT, M. PERTUISEL, M. ETHORE, M. LEMAZURIER,

Excusés : /

Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur, M.LABBE (commune de Le Verger)

Objet : choix d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux préalables à la mise en place du Contrôle d'accès sur les déchèteries

Afin de mettre en place le contrôle d'accès en déchèterie, un certain nombre de travaux d'aménagement seront nécessaires : recalibrage de voirie, créations de ronds-points, déplacements de portails et clôtures, mise en place de fourreaux et plots,... sur les déchèteries de Caulnes, Loscouët-sur-Meu, Gaël, Breteil, Plélan-le-Grand Porcaro et Guilliers.

La fourniture et mise en place des bornes, barrières et systèmes d'information dédiés fera l'objet d'un marché spécifique, sans intervention d'une maîtrise d'œuvre.

Sur la déchèterie de Montauban, la création d'un nouveau site amène à traiter le contrôle d'accès dans le cadre de l'opération globale.

Enfin, sur la déchèterie de Le Verger, la mise en place du contrôle d'accès nécessite une refonte complète du site avec extension sur une parcelle voisine. De fait, un marché de maîtrise d'œuvre spécifique sera lancé pour cette opération

Il est ainsi proposé de confier une mission de maîtrise d'œuvre spécifique au cabinet ATEC Ouest de Pacé (35) sur les déchèteries de Caulnes, Loscouët-sur-Meu, Gaël, Breteil, Plélan-le-Grand, Porcaro et Guilliers et d'engager ensuite les travaux nécessaires.

Le contrat type est joint en annexe.

Le montant des différents éléments de mission qui seraient confiés au cabinet sont :

Etudes Avant-Projet (AVP)

Etudes de Projet (PRO)

Assistance passation des marchés travaux (ACT)

Contrôle des plans d'exécution (VISA)

Direction suivi exécution des travaux (DET)

Ordonnancement pilotage du chantier (OPC)

Assistance opérations de réception (AOR)

L'estimation de l'ensemble des travaux est de 450 000 €HT

Le forfait de rémunération provisoire de ATEC Ouest est de 5 % du montant des travaux soit 22 500€HT



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- décident de retenir le cabinet ATEC Ouest, sis à Pacé, pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de VRD et clôtures nécessaires pour le contrôle d'accès sur les déchèteries de Caulnes, Loscouët-sur-Meu, Gaël, Breteil, Plélan-le-Grand Porcaro et Guilliers avec un forfait de rémunération provisoire de 5 % du montant des travaux soit 22 500€HT

-autorisent le Président ou le vice-président délégué à signer les marchés ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Méen-le-Grand, le 19 janvier 2023

Le Président,

Hubert GUINARD

